

CONSEIL des PARENTS

des établissements d'accueil du jeune enfant
de la Ville de Metz

Séance du 18 octobre 2016

Compte rendu



■ **Présents :**

- Madame SAGRAFENA, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance
- Madame Isabelle SOUDIER-SPETZ, Directeur de la Famille et de la Petite Enfance
- Madame Annette FROMONOT, Coordinatrice Petite Enfance.

Collège des parents

- Madame Magalie GENTIEU
- Madame Marjorie MAAS
- Madame Axelle ROTH
- Madame Elodie TARTIER
- Madame Maud VARNIER

Collège des professionnels

- Madame Marie-Jeanne MOFFA en remplacement de Cathy BRISSE
- Madame Laurence COUTRAY DE PRADEL
- Madame Elvina HAVARD
- Madame Isabelle JACQUOT
- Madame Karima MILIANI
- Madame Sylvie PETRACHI
- Madame Véronique YORIATTI

1. Ouverture de la séance

Après avoir remercié les membres du Conseil pour leur présence, Madame SAGRAFENA annonce le remplacement de Mesdames BESSET et MEYER par Mesdames ROTH et ROUSSEAU. Quant à Madame BOUR, elle est remplacée par Madame MAAS suppléeée par Madame COUTEAUDIER, toutes deux s'étant portées volontaires pour siéger au Conseil à l'ouverture du Multi-Accueil CHARLEMAGNE.

Madame SAGRAFENA en profite pour souligner le caractère exceptionnel de ce Multi-Accueil qui marque la collaboration entre la Ville de Metz et la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne. Propriétaire des lieux, celle-ci réserve 15 des 25 berceaux pour ses employés. La banque a souhaité en confier la gestion à des professionnels du Pôle Petite Enfance de la ville de Metz qui ont une expertise pour l'accueil de jeunes enfants avec parmi eux des enfants en situation de handicap puisque 7 places leurs sont attribuées dans cet établissement. De plus, grâce à l'aide financière de la CAF, un agent de crèche a été recruté pour accompagner individuellement ces enfants qu'ils soient accueillis à "CHARLEMAGNE" ou dans d'autres crèches municipales.

C'est, pour Madame SAGRAFENA, l'occasion de réaffirmer à quel point la petite enfance est un levier de prévention et de réussite sociale.

2. Renforcement de la sécurité dans les établissements d'accueil municipaux

Isabelle SOUDIER-SPETZ détaille le contenu du courrier dont chaque parent a été destinataire :

- ✓ Tous les bâtiments bénéficient déjà d'un contrôle d'accès. A cela s'ajoute désormais un registre de consignation des entrées et des sorties des personnes non référencées dans les établissements. Celles-ci, après identification, porteront un badge pour se déplacer dans le bâtiment.
- ✓ Pour contribuer à ce contrôle, il est demandé aux parents de ne pas laisser entrer les personnes qui leur sont inconnues.
- ✓ Des visites sur site sont programmées dans les semaines à venir avec les services de sécurité compétents afin de confirmer la pertinence des mesures d'ores et déjà prises.
- ✓ Tout comme les exercices d'évacuation d'urgence réalisés 2 fois par an, des exercices de mise à l'abri seront organisés en suivant les indications des services de l'Etat-Major des services de police.

Madame SOUDIER-SPETZ relaie les interrogations formulées par un parent membre du Conseil n'ayant pu être présent et invite les parents à poser des questions.

L'un des parents demande s'ils participeront aux exercices. A cela, Madame SOUDIER-SPETZ répond qu'ils se dérouleront avec discréction et de façon inopinée. Il va de soi que les parents présents au moment de l'exercice y participeront.

Pour rassurer les parents inquiets de l'impact que ces exercices d'urgence peuvent avoir sur leur enfant, les professionnels expliquent que le déroulement de l'opération est toujours rapporté aux parents. Dès le retour à la normale, l'événement est repris et expliqué aux enfants d'une façon ludique propre à dédramatiser l'instant vécu.

Les parents demandent à connaître la durée d'application des mesures de sécurité. Madame SOUDIER-SPETZ leur indique que, pour l'heure, aucune échéance n'est annoncée.

3. Présentation de la démarche de certification

Les crèches municipales s'engagent dans une démarche de certification. Isabelle SOUDIER-SPETZ explique que l'objectif visé est triple:

- Améliorer notre visibilité
- Parfaire nos pratiques en nous réinterrogeant sur leur pertinence
- Harmoniser nos prestations pour une égalité de service public

La certification des 14 établissements municipaux s'échelonnera sur 3 ans à partir de 2017. Le premier groupe est composé des structures les plus récentes, à savoir : Les Marmousets, l'Amphithéâtre, Au clair de lune, Les Guérêts, Charlemagne.

Les parents veulent savoir quelles sont les améliorations qui sont à prévoir dans les autres crèches à certifier et Madame SOUDIER-SPETZ explique que les travaux exigés se superposeront à ceux prévus en 2018 dans le cadre de l'ADAP (Agendas d'Accessibilité Programmée) et du plan pluriannuel d'amélioration de l'acoustique

Madame FROMONOT précise que le Pôle petite Enfance se prépare depuis plus de 2 ans pour obtenir le label Certi'crèche délivré par AFNOR et ce, afin de satisfaire au référentiel de service qui regroupe entre autre, 7 familles de performance.

Madame FROMONOT apporte un éclairage sur le niveau de prestation de service actuel en reprenant chacune des familles:

- *Des modalités d'admission claires et transparentes reposant sur une information complète*
Pour cela, le SIPE (service d'information petite enfance) organise une information complète sur les modes d'accueil et propose un lieu unique d'inscription. L'attribution des places, basée sur des critères pondérés, est validée par une commission répondant ainsi à l'exigence de transparence.
- *Un accueil adapté à chaque situation pour répondre aux besoins de l'enfant et de ses parents*
La ville de Metz répond aux divers besoins des familles en proposant des modes d'accueil collectifs et familiaux, en accueil régulier ou occasionnel, en horaires classiques ou atypiques et en aménageant une solution d'accueil pour les enfants en situation de handicap.

Sur ce sujet, un parent regrette qu'il ne soit pas possible de choisir l'assistant maternel municipal lorsqu'une place est attribuée en unité familiale. Madame SOUDIER-SPETZ le justifie en expliquant que toutes font partie d'un même service avec un niveau de prestations supervisé par des professionnelles qui peuvent être interpellées sur tous les sujets en rapport avec l'accueil de l'enfant.

- *Une prise en charge de l'enfant personnalisée*
C'est un objectif partagé par tous les professionnels des services municipaux qui, de plus, est mis en évidence dans le Projet Educatif Petite Enfance, socle des projets de chaque établissement. Le Projet d'Eveil Sonore et Musical et le Projet d'Eveil au Langage récemment adopté témoignent de l'intérêt porté à l'éveil de chaque enfant.

- *Une relation entre les parents et les professionnels basée sur l'échange et le dialogue*
Les échanges sont quotidiens, à l'arrivée et au départ de l'enfant et l'équipe d'encadrement répond aux sollicitations des parents. La réunion annuelle des parents se généralise dans tous les établissements.
- *Un établissement largement ouvert sur son environnement*
Le Pôle Petite Enfance s'ouvre sur les quartiers en étant présent dans les manifestations associatives et municipales messines. Son action pour l'environnement se manifeste par le choix de produits d'entretien écologiques et l'achat d'appareil d'entretien à vapeur. L'utilisation de couches lavables est effective au Multi-Accueil de l'Amphithéâtre labellisé HQE. Cette option est également possible dans les autres établissements municipaux.
- *Une organisation responsable à l'écoute et au service des familles*
Le Conseil des parents est une preuve de la volonté de concertation souhaitée par le Pôle Petite Enfance.
- *Une démarche concertée d'amélioration continue des prestations*
L'enquête de satisfaction qui a été menée fin 2014 auprès de tous les parents sera renouvelée début 2017 pour mesurer le niveau de satisfaction et réajuster les prestations.

Madame FROMONOT conclut en ajoutant à cela l'exigence d'une organisation et d'une gestion responsable ainsi qu'un système d'auto-évaluation nécessaire pour maintenir la certification, ce à quoi le Pôle Petite Enfance s'attelle en continu.

Pour Madame SAGRAFENA, la certification est un élément de plus pour valoriser la qualité des EAJE municipaux tant auprès des parents que des communes de l'intercommunalité.

4. Assurer la continuité éducative prime enfance-scolarisation

Madame SAGRAFENA introduit le sujet en mettant l'accent sur un projet visant à accompagner les familles dans le processus de scolarisation des jeunes enfants car la régularité de la scolarisation des enfants est une grande préoccupation dans les quartiers "politique de la ville".

Elle se dit convaincue de la nécessité d'établir un partenariat entre les lieux d'accueil et l'école maternelle car l'une des manières de favoriser les apprentissages est d'organiser la rencontre entre les professionnelles de la petite enfance et de l'éducation nationale. Madame SAGRAFENA valorise les actions déjà menées dans la petite enfance et notamment :

- ✓ Le Projet d'Eveil au Langage récemment validé et pleinement adopté par les professionnels,
- ✓ Les petits déjeuners des parents organisés à l'école des Pommiers roses avec la participation du multi accueil "les marmousets",

- ✓ La réunion des parents des enfants dans l'année qui précède leur scolarisation au multi accueil de la maison de la petite enfance prouve l'intérêt et la volonté des professionnels de la petite enfance de rendre cohérent le parcours de l'enfant.

Fort de cette volonté, Madame SOUDIER-SPETZ précise que le PEDT (Projet Educatif de Territoire) aura une annexe concernant la transition entre la petite enfance et la scolarisation qui mettra en valeur une offre pour tous les enfants grâce aux différents dispositifs déployés par la ville de METZ.

La scolarisation des enfants dès 2 ans entraîne un débat au terme duquel parents et professionnels s'accordent à dire qu'il faut en premier lieu permettre aux parents de découvrir l'intérêt de l'école maternelle et que l'accueil des 2 ans à l'école doit se faire en collaboration avec les crèches.

5. Point divers

Madame SOUDIER-SPETZ invite les parents à faire part de leurs observations à propos des fermetures estivales.

L'un d'entre eux rapporte sa difficulté à concilier la garde de ses deux enfants, l'un en crèche, l'autre en centre aéré, parce que les fermetures des deux structures ne coïncidaient pas. Toutefois, la possibilité de confier son enfant dans un autre établissement est très appréciée bien que cette solution nécessite une adaptation de la part de l'enfant.

La séance s'achève à 19h45 après que Mesdames ROTH et PETRACHI se soient portées volontaires comme secrétaires de séance.

Signatures :

Axelle ROTH
Collège des parents

Sylvie PETRACHI
Collège des professionnelles

